

## Votre don planifié pour stopper la SP :

# le don de valeurs mobilières

*« Mon conseiller financier m'avait suggéré de faire don de quelques actions pour réduire mes impôts personnels; j'ai donc fait mon premier don d'actions à la Société canadienne de la SP, tout en destinant celui-ci à la recherche. Je crois en effet que c'est par la recherche que nous trouverons un remède contre la SP. »* Mary Jane Ferguson

### Qu'est-ce qu'un don de valeurs mobilières?

Les titres cotés en bourse, les obligations et les fonds communs que vous détenez sont des valeurs mobilières. Vous pouvez faire don d'une partie de ces dernières à la Société de la SP. Il peut s'agir d'un don immédiat, à moins que vous ne préfériez planifier ce don par testament. Si vous optez pour ce type de don, il vous suffira de demander à votre planificateur financier de transférer certaines de vos valeurs mobilières à la Société de la SP. Celles-ci seront vendues à la date de leur transfert vers notre compte de courtage.

### Quels sont les avantages de ce type de don?

En mai 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs mobilières à des organismes de bienfaisance comme la Société de la SP. Par conséquent, l'avantage que procure le fait de donner à la Société de la SP des actions ou des titres dont la valeur a augmenté depuis leur achat est que vous n'avez pas à verser l'impôt sur les gains en capital que vous devriez payer autrement. L'autre avantage est que vous obtenez un reçu officiel pour la valeur marchande globale des titres, ce qui permet de réduire votre impôt sur le revenu annuel. Enfin, vous avez également la possibilité de faire un don en tout temps; vous pouvez ainsi mesurer l'impact de votre don planifié au fil des ans.



À titre d'exemple, voici le cas d'un donateur qui a acheté des actions de la société ABC pour un total de 2 000 \$. La valeur marchande de ces actions est maintenant de 10 000 \$. Son taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) et le taux de déduction admissible pour les dons à des organismes de bienfaisance sont tous deux de 45 %. Les tableaux suivants permettent de mesurer le coût réel d'un don d'actions à la Société de la SP par rapport à la vente des mêmes actions.

*(Voir page suivante.)*

# Votre don planifié pour stopper la SP :

## le don de valeurs mobilières

### Option 1 – Vendre ses actions, puis faire un don

Montant du don	10 000 \$
Gain en capital (10 000 \$ - 2 000 \$)	8 000 \$
Gain imposable (50 % x 8 000 \$)	4 000 \$
Impôt sur le gain (45 % x 4 000 \$)	1 800 \$
Crédit d'impôt (45 % x 10 000 \$)	4 500 \$
Crédit net (crédit d'impôt - impôt sur le gain en capital)	2 700 \$

### Option 2 – Faire don de ses actions

Montant du don	10 000 \$
Gain en capital (10 000 \$ - 2 000 \$)	8 000 \$
Gain imposable (0 % x 8 000 \$)	0 \$
Impôt sur le gain (0 % x 4 000 \$)	0 \$
Crédit d'impôt (45 % x 10 000 \$)	4 500 \$
Crédit net (crédit d'impôt - impôt sur le gain en capital)	4 500 \$
Avantage net du don d'actions (4 500 \$ - 2 700 \$)	1 800 \$

### Quelles sont les étapes à suivre?

1. Procurez-vous le formulaire de transfert de titres de la Société de la SP, soit en téléphonant au 1-800-268-7582 ou en vous rendant au [www.scleroseenplaques.ca](http://www.scleroseenplaques.ca), d'où vous pourrez télécharger le formulaire.
2. Remplissez le formulaire et transmettez-le à votre planificateur financier et à la Société de la SP.
3. Passez en revue les détails de votre don avec votre planificateur financier.
4. Communiquez avec la Société de la SP pour nous aviser de votre don.

### À qui dois-je m'adresser?

Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à propos des options offertes en matière de dons planifiés. Vous pouvez parler à un spécialiste des dons planifiés en composant le 1-800-268-7582 ou en écrivant à [avenirsanssp@scleroseenplaques.ca](mailto:avenirsanssp@scleroseenplaques.ca). Vos questions seront traitées de manière confidentielle et aucun engagement de votre part ne sera requis.

Avis de non-responsabilité : les renseignements contenus dans la présente brochure ne sont pas des conseils juridiques ni des conseils de planification financière. Si vous envisagez de faire un don planifié, il convient de consulter vos conseillers professionnels.

N° d'enregistrement 10774 6174 RR0001



175, rue Bloor Est, bureau 700, Tour Nord, Toronto (Ontario) M4W 3R8  
Téléphone : 416-922-6065 Sans frais : 1-800-268-7582 Télécopieur : 416-922-7538  
Courriel : [avenirsanssp@scleroseenplaques.ca](mailto:avenirsanssp@scleroseenplaques.ca) Site Web : [www.avenirsanssp.ca](http://www.avenirsanssp.ca)